

Crédit-cadre des SID de Fr. 600'000.- HT pour l'illumination du secteur du complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura"

1. PREAMBULE

Dans le cadre de la réalisation du complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura", un groupe de travail - composé de représentants des SID, UETP, HRS, de l'architecte mandaté par HRS, d'un représentant de la Fondation du Théâtre du Jura et d'un mandataire spécialisé - a été constitué pour réaliser un projet d'illumination. En effet, vu sa localisation au cœur de la ville, son architecture, sa fonction de transition entre le secteur gare et la Vieille Ville, cet édifice mérite une attention toute particulière quant à sa mise en valeur nocturne tout en tenant compte des impératifs liés à la réduction de la pollution lumineuse.

La présente demande de crédit-cadre a pour but de réaliser cette illumination. A la rédaction de la présente demande, le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour définir un projet tout en sobriété avec des LED qui permettent de créer différents scénarii lumineux en couleur et en intensité. Il sera possible de passer d'un minimum pour le balisage des voies de circulation pour la mobilité douce en fonction des heures de la nuit, à un éclairage plus soutenu en couleur et intensité selon les événements dans l'année (commémorations et événements divers, spectacles du TDJ, ...).

Toutefois, vu l'avancement du projet immobilier dans son ensemble, les aménagements extérieurs définitifs ne sont pas encore validés par toutes les parties prenantes. Raison pour laquelle, il n'a pas été possible de proposer un projet d'illumination définitif non plus, et donc un budget définitif. Logiquement, le Conseil communal a décidé de soumettre une enveloppe maximale de Fr. 600'000.- HT à la décision du Conseil de Ville. Enveloppe maximum qui doit permettre de réaliser tous frais confondus (matériel, génie civil, travaux d'installation et de programmation) ce projet.

La volonté du Conseil communal est de réaliser ce projet d'illumination sans aucune modification de la Prestation à la collectivité publique de 0.7 cts/kWh prélevée sur l'électricité distribuée à Delémont pour financer l'éclairage public.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Vu l'originalité de ce projet d'illumination, le Conseil communal renonce à dresser une liste technique, forcément non exhaustive et non définitive vu la situation actuelle du chantier. Il préfère partager les émotions que le site pourra procurer aux utilisateurs avec les quelques images ci-jointes des avant-projets. Tout en sachant que le dossier actuel complet peut être consulté aux SID sur demande préalable.

3. MONTANT DU CREDIT CADRE ET FINANCEMENT

Le montant maximum du crédit-cadre est de Fr. 600'000.- HT. Il est estimé sur la base des connaissances actuelles du site et se compose comme suit :

	en francs HT
- équipements lumino-techniques	250'000.-
- travaux de génie civil	100'000.-
- installations électriques et montages	150'000.-
- études, ingénierie, programmation	100'000.-
TOTAL	600'000.-

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice de juillet 2019 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux. Le calcul des charges de financement se présente comme suit :

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit HT			600'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	x		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		x	Fonds No
Solde du fonds au 31.12.2018			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	x		600'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 4 % = 25 ans / 2 % = 50 ans)	10 %	60'000.00
Durée de l'amortissement comptable	10 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3.00 %		18'000.00
Total de la charge financière annuelle		78'000.00

Cette charge financière annuelle sur l'investissement de Fr. 600'000.- s'élève à Fr. 78'000.-, tenant compte d'un amortissement sur la durée de vie des installations, soit 10 ans, et un taux d'intérêt de 3 % au maximum.

Les détails des projets peuvent être consultés sur rendez-vous préalable aux SID.

4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 septembre 2019





ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 2 septembre 2019 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre des SID de Fr. 600'000.- HT pour l'illumination du secteur du complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura" est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 septembre 2019